

BILAN

EUR

ACTIF	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
DEPOTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 371 324,76	13 562 135,72
INSTRUMENTS FINANCIERS DE CAPITAL INVESTISSEMENT		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	19 371 324,76	13 562 135,72
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
CREANCES	-	169 403,33
COMPTES FINANCIERS	3 169 279,87	304 938,41
TOTAL DE L'ACTIF	22 540 604,63	14 036 477,46

PASSIF	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	23 062 674,42	14 147 336,58
PLUS ET MOINS VALUES NETTES ANTERIEURES NON DISTRIBUEES (a)	-	-
REPORT A NOUVEAU	-	-
PLUS ET MOINS VALUES NETTES DE L'EXERCICE (a,b,c)	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE (a,b)	-522 069,79	-234 286,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Montant représentatif de l'actif net)	22 540 604,63	13 913 049,88
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
DETTES	-	123 427,58
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	22 540 604,63	14 036 477,46

(a) y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

ENGAGEMENTS HORS BILAN

EUR

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTE DE RESULTAT

EUR

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 663,99	0,03
Produits sur instruments financiers de capital investissement	115 041,18	20 054,79
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	120 705,17	20 054,82
Charges sur opérations financières		
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	4 048,70	7 754,04
TOTAL II	4 048,70	7 754,04
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	116 656,47	12 300,78
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	638 726,26	246 587,48
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-522 069,79	-234 286,70
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-522 069,79	-234 286,70

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Exercice Social

La durée de l'exercice social est de douze (12) mois. Il commence le 1er janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année. Le premier exercice a eu une durée exceptionnelle de 291 jours.

Méthodes de valorisation du portefeuille

Afin de déterminer la Valeur Liquidative des Parts du Fonds, l'Actif du Fonds sera évalué par la Société de Gestion à chaque Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative.

Les valeurs non cotées sont évaluées à la juste valeur, qui correspond au montant pour lequel il peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant sans contrainte et dans des conditions de concurrence normale (ci-après la « **Juste Valeur** »). Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement. Quelle que soit la méthode retenue (ci-dessous), la Société de Gestion procède à une estimation de la Juste Valeur d'une Société du Portefeuille à partir de sa valeur d'entreprise.

La Société de Gestion peut retraiter la valeur d'entreprise afin de tenir compte de tout actif ou passif non comptabilisé ou de tout autre facteur pertinent. La Société de Gestion tient compte dans la détermination de la Juste Valeur des différents degrés de séniorité des instruments financiers composant le capital de chaque Société du Portefeuille, et intègre les éventuels éléments dilutifs. Une décote de négociabilité pourra être appliquée le cas échéant.

Dans certaines situations, il ne sera pas possible d'établir une Juste Valeur de manière fiable. Dans ce cas, l'investissement est valorisé à la même valeur qui prévalait lors de la précédente évaluation, sauf en cas de dépréciation manifeste, auquel cas la valeur est diminuée de façon à refléter la dépréciation, telle qu'estimée.

En outre, la Société de Gestion devra tenir compte de tout élément susceptible d'augmenter ou diminuer de façon substantielle la valeur d'un Investissement.

La Société de Gestion doit évaluer l'impact des événements positifs et négatifs et ajuster la valeur comptable afin de refléter la Juste Valeur de l'Investissement au jour de l'évaluation. En cas de perte de valeur, la Société de Gestion devra diminuer la valeur de l'investissement du montant nécessaire. Les parts et/ou actions d'OPCVM et de FIA sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative. La valeur de tous les Investissements libellés dans une autre devise que l'Euro est convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris à la date de l'évaluation.

L'Actif du Fonds comprend tous les Investissements détenus par le Fonds, évalués tel qu'indiqué ci-dessus, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif existant ou éventuel de la valeur de l'Actif du Fonds (calculée comme indiqué ci-dessus). La Société de Gestion doit établir la valeur liquidative des Parts du Fonds (la « **Valeur Liquidative** ») à la date suivante :

- Le dernier Jour Ouvré de chaque mois ;
et constituera une « **Date de Calcul de la Valeur Liquidative** ».

La Valeur Liquidative des Parts de chaque catégorie est calculée en divisant la quote-part de l'Actif Net attribuable à la catégorie de Parts concernée par le nombre de Parts de cette même catégorie.

- **Devise du Fonds = Euro.**

Frais

- Frais récurrents de fonctionnement et de gestion du Fonds

Les frais récurrents de fonctionnement et de gestion du Fonds recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds (dépenses), à l'exception des frais de transactions. Ils sont exprimés en charges comprises et s'élèvent à 2,25% TTC par an maximum des souscriptions libérées pour les Porteurs de Parts A et D, et 2,00% TTC par an maximum des souscriptions libérées pour les Porteurs de Parts B.

Ces frais comprennent notamment :

- 0 - la rémunération de la Société de Gestion ;
- 1 - la rémunération des intermédiaires chargés de la commercialisation
- 2 - la rémunération du Dépositaire ;
- 3 - la rémunération du délégataire administratif et comptable ;
- 4 - la rémunération du Commissaire aux Comptes ;
- 5 - les frais d'administration du Fonds.
- 6

Rémunération de la Société de Gestion

En ce qui concerne les Porteurs de Parts A : la Société de Gestion percevra pour chaque Part A une Commission de Gestion annuelle égale à deux virgule vingt-cinq (2,25) % (TTC) du plus haut entre Le Montant de Souscription de la Part A concernée (hors droit d'entrée et Commission de Souscription) et La Valeur Liquidative de la Part concernée retraitée de toute Commission de Gestion ;

En ce qui concerne les Porteurs de Parts B : la Société de Gestion percevra pour chaque Part B une Commission de Gestion annuelle égale à deux (2,00) % (TTC) du plus haut entre : a. Le Montant de Souscription de la Part B concernée (hors droit d'entrée et Commission de Souscription) et la Valeur Liquidative de la Part concernée retraitée de toute Commission de Gestion ;

En ce qui concerne les Porteurs de parts C, la Société de Gestion ne percevra aucune Commission de Gestion ;

En ce qui concerne les Porteurs de Parts D : la Société de Gestion percevra pour chaque Part D une Commission de Gestion annuelle égale à deux virgule vingt-cinq (2,25) % (TTC) du plus haut entre : le Montant de Souscription de la Part D concernée (hors droit d'entrée et Commission de Souscription) et le Valeur Liquidative de la Part concernée retraitée de toute Commission de Gestion ;

Le solde de la Commission de Gestion due annuellement au 31 décembre sera payable, sous déduction des acomptes versés au cours de l'Exercice Comptable, dans le trimestre suivant la clôture dudit Exercice Comptable.

La Commission de Gestion due au titre du premier Exercice Comptable du Fonds est calculé *pro rata temporis* depuis la Date de Constitution du Fonds et calculée sur le total des Montants de Souscription libérées par les Porteurs de Parts A, les Porteurs de Parts B et les Porteurs de Parts D à la date de clôture de cet Exercice Comptable.

A compter de sa Date de Constitution jusqu'au Dernier Jour de Liquidation, le Fonds payera une commission de gestion annuelle détaillée ci-après à la Société de Gestion (la « **Commission de Gestion** »), étant précisé qu'en l'état actuel de la législation ces frais ne sont pas soumis à la TVA conformément aux dispositions de l'article 261 C du CGI et que la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

La Commission de Gestion de la Société de Gestion sera calculée comme suit :

La Commission de Gestion est payée au moyen d'acomptes trimestriels basés sur le cumul des montants provisionnés non réglés au dernier calcul des Valeurs Liquidatives étant précisé que :

Les éventuels honoraires de conseils et de transactions que pourrait percevoir la Société de Gestion des sociétés cibles dans lesquelles le Fonds détient une Participation au cours d'un Exercice Comptable seront imputés sur la Commission de Gestion au prorata du pourcentage détenu par le Fonds dans la société débitrice, apprécié au jour du paiement desdits honoraires.

Ni le Fonds ni la Société de Gestion ne supporteront de droits de garde liés à la conservation des parts du Fonds pour le compte des Porteurs de Parts.

Dans l'hypothèse où tout ou partie d'une échéance trimestrielle de paiement ne pourrait être versée, faute d'une trésorerie libre suffisante, le solde de la rémunération due et non versée sera provisionné pour paiement dès que la trésorerie libre du Fonds le permettra.

Rémunération des Commercialisateurs

Les Commercialisateurs pourront percevoir (i) tout ou partie des droits d'entrée tels que définis au Règlement et (ii) une rétrocession versée par la Société de Gestion sur la part de ses frais de gestion égale à pour chaque Part A, Part B ou Part D zéro virgule sept (0,7) % du Montant de Souscription de la Part concernée nette des droits d'entrée et Commissions de Souscription jusqu'à la liquidation du Fonds.

Les rétrocessions récurrentes débuteront à compter du 1er jour du trimestre suivant la date de validation des souscriptions intermédiées (pour une souscription le 15 mars, la commission sera calculée au 30 juin sur la base de quatre-vingt-dix (90) jours, soit du 1er avril au 30 juin).

Autres frais

Le Fonds payera tous les frais encourus dans le cadre de son fonctionnement et de son activité (les « **Autres Frais de Gestion** »), y compris, et sans que cette liste ne soit limitative :

1. la rémunération du Dépositaire ;
2. la rémunération du délégué administratif et comptable ;
3. la rémunération du Commissaire aux Comptes ; et
4. les frais d'administration du Fonds : les frais relatifs à la gestion des Porteurs de Parts, aux obligations légales du Fonds, notamment administratives, comptables et de communication avec les Porteurs de Parts. Il s'agit des frais administratifs, de comptabilité, des frais de tenue du registre des Porteurs de Parts, des frais d'impression et d'envoi des rapports et notices prévus par la réglementation en vigueur ou exigés par les autorités compétentes, ainsi que des frais de communication non obligatoire correspondant aux courriers envoyés aux Porteurs de Parts, notamment la lettre d'information périodique aux porteurs et les rapports semestriels et annuels sur la gestion du Fonds ;

étant précisé que le Fonds ne payera pas les dépenses liées aux frais généraux de la Société de Gestion qui doivent être apportés par la Société de Gestion, y compris les rémunérations et remboursements de frais payés à ses employés, les dépenses de loyer et d'utilisation des services publics.

La somme globale des frais visés au paragraphe précédent, ne pourra excéder annuellement zéro virgule (0,30) % de l'Engagement Global en moyenne annualisée sur toute la Durée du Fonds et jusqu'au Dernier Jour de Liquidation, étant précisé que tout montant compris dans cette limite qui n'est pas utilisé au cours de l'année concernée peut être reporté sur les années suivantes. La Société de Gestion supportera tout excédent.

Ces frais seront pris en charge par le Fonds. La Société de Gestion qui aura pu avancer une partie de ces frais sera remboursée par le Fonds sur présentation des justificatifs.

- Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des Investissements

Les frais et dépenses relatifs aux transactions elles-mêmes (les « **Frais de Transaction** ») peuvent être payés par les Holdings d'Investissement qui effectuent l'Investissement ou le cas échéant directement par les Sociétés du Portefeuille.

A défaut, le Fonds payera tous les frais et dépenses facturés par des tiers (y compris tous frais d'enregistrement et honoraires de professionnels) à raison de l'identification, de l'évaluation, de la négociation, de l'acquisition, de la détention, du suivi, de la protection et de la cession des Investissements, y compris, et sans que cette liste ne soit limitative :

1. les frais d'intermédiaires, apporteurs d'affaires, banques d'affaires et autres frais similaires
2. les frais liés à une introduction sur un marché (réglementé ou non) et autres frais similaires,
3. les frais juridiques, fiscaux et comptables,
4. les frais d'audit et d'évaluation,
5. les frais de constitution et de fonctionnement de tout Holding d'Investissement ;
6. les honoraires de consultants et experts externes (y compris les frais de valorisation) ;
7. les intérêts d'emprunts ;
8. les frais bancaires (y compris les commissions d'engagement ou autres frais similaires) ;
9. les frais liés aux opérations de couverture ;

10. les dépenses extraordinaires (y compris des frais de contentieux, à l'exception des frais engagés dans le cadre de contentieux avec les Investisseurs) ;
11. les droits et taxes de nature fiscale et notamment les droits d'enregistrement ;
12. les commissions de syndication / de montage ; et
13. les frais liés à une introduction en bourse.

La somme globale des frais visés au paragraphe précédent, excéder annuellement zéro virgule cinquante (0,50) % de l'Engagement Global en moyenne annualisée sur toute la Durée du Fonds et jusqu'au Dernier Jour de Liquidation, étant précisé que tout montant compris dans cette limite qui n'est pas utilisé au cours de l'année concernée peut être reporté sur les années suivantes.
Le Fonds payera tous les Frais de Transactions Non Réalisées.

- Frais de constitution

La Société de Gestion facturera au Fonds, sur la base des frais réels et à hauteur d'un montant maximum égal à zéro virgule cinq (0,50) % (hors taxes) de l'Engagement Global tous les frais encourus dans le cadre de sa création et de sa commercialisation (les « **Frais de Constitution** ») tel que (sans que cette liste ne soit limitative) :

1. les frais juridiques, fiscaux et comptables ;
2. les frais de commercialisation et de promotion (y compris les frais d'impression et les frais postaux) ;
3. les honoraires de consultants et d'audit ;
 - a. les débours raisonnables qui ont été supportés par les courtiers et intermédiaires ; et
 - b. les frais de déplacement et les autres frais de constitution, mais à l'exclusion des commissions dues aux agents de placement, courtiers et intermédiaires, ces coûts étant à la charge de la Société de Gestion,

étant précisé que les commissions variables et frais dus aux conseils et intermédiaires et agents de placement ainsi que tout montant excédant la limite susvisée, seront supportés par la Société de Gestion.

- Frais indirects liés à l'investissement du Fonds dans d'autres parts ou actions d'OPCVM/FIA

Le coût induit par l'achat de parts ou actions d'OPCVM/FIA comprend l'ensemble des frais indirects supportés par le Fonds à l'occasion de l'investissement dans des OPCVM/FIA. Il se décompose en :

- a. des commissions de souscription/rachat, c'est-à-dire au coût lié à l'acquisition ou à la détention d'un OPCVM/FIA cible ;
- b. des frais facturés directement à l'OPCVM/FIA cible qui constituent des coûts indirects pour le Fonds acheteur.

Ils sont fonction du montant investi par le Fonds dans des OPCVM/FIA (notamment pour la gestion de la trésorerie et en début et en fin de vie du Fonds) et sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse. L'ensemble de ces frais ne seront pas supérieurs annuellement à zéro virgule un pourcent (0,1) % (hors taxes) de l'Engagement Global du Fonds.

Les frais indirects liés à l'investissement dans d'autres parts ou actions d'OPCVM/FIA ne seront pas refacturés au Fonds.

- Commissions de mouvement

Aucune commission de mouvement ne sera prélevée.

Caractéristiques des parts

- __Catégories de parts

Les droits des Porteurs sont représentés par des Parts de différentes catégories :

0 (a) les Parts de Catégorie A (les « **Parts A** ») qui peuvent être souscrites par les personnes physiques ou morales ou autres entités, françaises ou étrangères, à l'exception des « US Persons » au sens de la réglementation américaine conformément à l'**Article 3.10**.

Le montant minimum de souscription, tenant compte de la Commission de Souscription mais hors droits d'entrée, pour les Parts A est de dix mille (10.000) d'euros ; Ce montant est porté à mille (1.000) euros en cas de souscription via un contrat d'Assurance vie et/ou de Capitalisation (« **Parts D** »)

1

a (b) les Parts de catégorie B (les « **Parts B** ») qui peuvent être souscrites par les personnes physiques ou morales ou autres entités, françaises ou étrangères, à l'exception des « US Persons » au sens de la réglementation américaine conformément à l'**Article 3.10**

Le montant minimum de souscription, tenant compte de la Commission de Souscription mais hors droits d'entrée, pour les Parts B est de cent mille (100.000) euros ;

b (c) les Parts de catégorie C (les « **Parts C** ») qui peuvent être souscrites par la Société de Gestion, ses dirigeants et ses salariés, toute structure qui leur est Affiliée, et toute autre personne ou entité désignée par la Société de Gestion.

L'Engagement total des Porteurs de Parts C doit être égal à zéro virgule vingt-cinq (0,25) % de l'Engagement Global au Dernier Jour de Souscription de la Période de Souscription.

Les Parts C peuvent être souscrites jusqu'au Dernier Jour de Souscription de la Période de souscription.

a (d) les Parts de catégorie D (les « **Parts D** ») qui peuvent être souscrites par toute société et compagnie d'assurances et mutuelles (les « **Entreprises d'Assurances** ») souscrivant lesdites Parts en représentation d'unités de compte au sens du 2ème alinéa de l'article L. 131-1 du Code des assurances, de contrats d'assurances sur la vie ou de capitalisation ouverts par leurs clients à moins que ces derniers ne soient des « US Persons » au sens de la réglementation américaine conformément à l'**Article 3.10**.

b

c

Le montant minimum de souscription, tenant compte de la Commission de Souscription mais hors droits d'entrée, pour les Parts D est de mille (1.000) euros ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 214-24-39 du CMF, les Porteurs ne sont responsables des dettes du Fonds que dans la limite des Actifs du Fonds et à hauteur de leur quote-part dans les Actifs du Fonds. Les Porteurs ne sont pas responsables des dettes et obligations du Fonds au-delà du montant de leurs Engagements.

- Droits attachés aux parts

0 (a) d'abord aux Parts A, B et D de la Catégorie concernée, *pari passu*, jusqu'à ce qu'elles aient reçu un montant égal à leur Montant de Souscription (hors droits d'entrée et Commission de Souscription) ;

1 (b) ensuite aux Parts C jusqu'à ce qu'elles aient reçu un montant égal à leur Montant de Souscription ;

2 (c) ensuite aux Parts A, B et D de la Catégorie concernée, *pari passu*, jusqu'à chaque Part A, B et D ait reçu le Revenu Prioritaire qui lui est attribuable ;

3

Conformément à l'article 422-120-3 du règlement général de l'AMF, le Fonds prévoit des Catégories de Parts donnant des droits différents sur l'Actif Net ou sur les produits du Fonds :

Chaque Part, sans distinction donne droit à l'exercice d'un (1) vote dès lors que le vote des Porteurs est requis dans les conditions de l'**Article 17.2**.

Les droits attachés aux Parts A, B, C et D s'exercent lors des Distributions en espèces effectuées par le Fonds à l'occasion desquelles les Porteurs de Parts d'une Catégorie ont vocation à recevoir une partie de l'Actif Net du Fonds attribuable à leur Catégorie de Parts selon l'ordre de priorité suivant :

•a (d) ensuite aux Parts C jusqu'à ce que les Porteurs de Parts C aient reçu un montant égal à vingt-cinq (25) % du Revenu Prioritaire ;

•b (e) le solde étant réparti à hauteur de quatre-vingt (80) % aux Parts A, B ou D de la Catégorie concernée et vingt (20) % aux Parts C.

COMPLEMENTS D'INFORMATION

EUR

1 - Evolution du capital au cours de l'exercice

1.1 - Décomposition de la ligne "capital" du passif du bilan

EVOLUTION DU CAPITAL		Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Variation exercice clos
Apports	+	23 233 752,36	14 115 057,86	9 118 694,50
Capital souscrit	+	23 233 752,36	14 115 057,86	9 118 694,50
Capital non appelé	+	-	-	-
Résultat de la gestion	+/-	-693 147,73	-202 007,98	-491 139,75
Résultat de l'exercice	+/-	-522 069,79	-234 286,70	-287 783,09
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	+/-	-234 286,70	-	-234 286,70
Plus-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	-	-	-
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	-	-	-
- sur contrats financiers	+	-	-	-
Moins-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-	-	-
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-	-	-
- sur contrats financiers	-	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	+	-	-	-
Quote-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	-	-	-
Frais de transaction	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-
Différence d'estimation :	+/-	-	-	-
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	63 208,76	32 278,72	30 930,04
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	-	-	-
- sur contrats financiers	+/-	-	-	-
Boni de liquidation	+/-	-	-	-
Rachats et répartitions d'actifs	-	-	-	-
Rachats	-	-	-	-
Distributions de résultats	-	-	-	-
Distributions des plus ou moins values nettes	-	-	-	-
Répartition d'actifs	-	-	-	-
Autres éléments *	+/-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE		22 540 604,63	13 913 049,88	8 627 554,75

* Frais de Constitution

1.2 - Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Souscriptions		Rachats en nominal	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Parts				
Parts - catégorie A	3 906,500	3 906 500,000	-	-
Parts - catégorie B	4 942,000	4 942 000,000	-	-
Parts - catégorie D	-	-	-	-
Parts - catégorie C	58,000	58 000,000	-	-
Commissions acquises à l'OPCVM				
Parts - catégorie A	-	154 616,240	-	-
Parts - catégorie B	-	180 809,380	-	-
Parts - catégorie D	-	-	-	-
Parts - catégorie C	-	-	-	-

2 - Ventilation de l'actif net par nature de parts

Calcul et montant de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts :

	Actif net au 31/12/AAAA	VL
Catégorie A	7 400 701,82	983,20
Catégorie B	9 804 957,84	987,70
Catégorie D	5 334 944,97	983,16
Catégorie C	-	-

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

3 - Etat des investissements en capital investissement

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Evaluation	Devise	Différence d'estimation
CLUB DEAL 13 10% 31/12/2026	Obligation	1 825 000,00	1 824 999,99	EUR	-0,01
CLUB DEAL 11 5% 31/12/2026	Obligation	2 180 000,00	2 180 000,00	EUR	-
CLUB DEAL 5 5% 31/12/2026	Obligation	950 000,00	949 999,99	EUR	-0,01
CLUB DEAL 7 5% 31/12/2026	Obligation	800 000,00	800 000,00	EUR	-
Total CLUB DEAL		5 755 000,00	5 754 999,98	-	-0,02
MARBOEUF CDS 7% 31/12/2026	Obligation	1 043 628,00	1 055 837,02	EUR	12 209,02
Total MARBOEUF CDS		1 043 628,00	1 055 837,02	-	12 209,02
OB CHALIGNY 5% 08/06/2024	Obligation	1 500 000,00	1 500 000,00	EUR	-
Total OB CHALIGNY		1 500 000,00	1 500 000,00	-	-
OBJECTIF 177 9% 24/05/2024	Obligation	792 559,00	843 558,70	EUR	50 999,70
Total OBJECTIF CONST		792 559,00	843 558,70	-	50 999,70
OBJECTIF CONSTRUCTION 175 5% 08/06/2025	Obligation	1 490 208,00	1 490 207,99	EUR	-0,01
Total OBJECTIF CONSTRU 175		1 490 208,00	1 490 207,99	-	-0,01
OBJECTIF LEON CESAR 5% 01/06/2024	Obligation	840 000,00	839 999,99	EUR	-0,01
Total OBJECTIF LAMARCK		840 000,00	839 999,99	-	-0,01
OBJECTIF OUEST 7% 31/12/2024	Obligation	1 800 853,00	1 800 853,10	EUR	0,10
Total OBJECTIF OUEST		1 800 853,00	1 800 853,10	-	0,10
OBJECTIF POMA 5% 07/10/2024	Obligation	1 250 000,00	1 250 000,00	EUR	-
OBJECTIF REDMAN	Action	1 157 000,00	1 157 000,00	EUR	-
Total OBJECTIF REDMAN		2 407 000,00	2 407 000,00	-	-
OBJECTIF SAINT MARTIN 5% 01/07/2023	Obligation	1 565 000,00	1 565 999,99	EUR	-0,01
Total OBJECTIF SAIN		1 565 000,00	1 565 999,99	-	-0,01
OBJECTIF WASHINGTON 9% 01/07/2024	Obligation	1 070 368,00	1 070 367,99	EUR	-0,01
Total OBJECTIF WASHINGTON		1 070 368,00	1 070 367,99	-	-0,01
YAR BAS 0,00% 14/09/22	ACC	1 002 500,00	1 002 500,00	EUR	-
YAR BASSIN	Actions	40 000,00	40 000,00	-	-
Total YAR BASSIN		1 042 500,00	1 042 500,00	-	-
Total		19 308 116,00	19 371 324,76		63 208,76

L'inventaire du portefeuille certifié par le dépositaire, ligne à ligne, est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé sur simple demande.

4 - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé			
Néant			
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR			
Néant			

5 - Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Nom de la société	Exercice clos 31/12/2022		Exercice clos 31/12/2021		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
	-	-	-	-	-	-
CLUB DEAL 11-5% 26	2 180 000,00	2 180 000,00	-	-	2 180 000,00	2 180 000,00
CLUB DEAL 13 10% 26	1 825 000,00	1 824 999,99	-	-	1 825 000,00	1 824 999,99
CLUB DEAL 5 5% 12/26	950 000,00	949 999,99	-	-	950 000,00	949 999,99
CLUB DEAL 7 5% 12/26	800 000,00	800 000,00	-	-	800 000,00	800 000,00
MARBOEUF 7% 2026	1 043 628,00	1 055 837,02	-	-	1 043 628,00	1 055 837,02
OB CHALIGNY 5% 08/06/2024	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	-	-
OBJ PO 5% 10/24	1 250 000,00	1 250 000,00	-	-	1 250 000,00	1 250 000,00
OBJ ST MARTIN 5% 23	1 566 000,00	1 565 999,99	-	-	1 566 000,00	1 565 999,99
OBJ WASHINGTON 9% 24	1 070 368,00	1 070 367,99	-	-	1 070 368,00	1 070 367,99
OBJECTIF 175 5% 6/25	1 490 208,00	1 490 207,99	-	-	1 490 208,00	1 490 207,99
OBJECTIF 177 9% 24	792 559,00	843 558,70	-	-	792 559,00	843 558,70
OBJECTIF 177 9% 24/05/2024	-	-	800 000,00	819 397,26	-800 000,00	-819 397,26
OBJECTIF CONSTRUCTION 175 5% 08	-	-	1 490 208,00	1 490 208,00	-1 490 208,00	-1 490 208,00
OBJECTIF LAMARCK 5% 06/12/2024	-	-	950 000,00	950 000,00	-950 000,00	-950 000,00
OBJECTIF LE 5% 06/24	840 000,00	839 999,99	-	-	840 000,00	839 999,99
OBJECTIF LEON CESAR 5% 01/06/202	-	-	840 000,00	840 000,00	-840 000,00	-840 000,00
OBJECTIF OUEST 10% 24/06/2024	-	-	2 490 781,00	2 490 781,01	-2 490 781,00	-2 490 781,01
OBJECTIF OUEST 7% 24	1 800 853,00	1 800 853,10	-	-	1 800 853,00	1 800 853,10
OBJECTIF POMA 5% 07/10/2024	-	-	1 250 000,00	1 250 000,00	-1 250 000,00	-1 250 000,00
OBJECTIF REDMAN	1 157 000,00	1 157 000,00	530 000,00	530 000,00	627 000,00	627 000,00
OBJECTIF SAINT MARTIN 5% 01/07/2	-	-	1 566 000,00	1 566 000,01	-1 566 000,00	-1 566 000,01
OBJECTIF WASHINGTON 9% 01/07/20	-	-	1 070 368,00	1 070 368,00	-1 070 368,00	-1 070 368,00
YAR BAS 0.00% 140952	1 002 500,00	1 002 500,00	1 002 500,00	1 015 381,44	-	-12 881,44
YAR BASSIN	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	-	-
Total	19 308 116,00	19 371 324,76	13 529 857,00	13 562 135,72	5 778 259,00	5 809 189,04

6 - Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values	Moins-values
OBJECTIF LAMARCK	Obligation	950 000,00	950 000,00	-	-
CLUB DEAL 12	Action	2 025 000,00	2 025 000,00	-	-
OBJECTIF OUEST	Obligation	1 136 000,00	1 136 000,00	-	-
Total		4 111 000,00	4 111 000,00	-	-

Cet état ne prend pas en compte les indemnités d'assurance perçues, les quote-parts de plus-values restituées à l'assureur dans le cadre de garanties reçues aux termes d'un contrat d'assurance, et les sommes versées au

7 - Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (hors instruments financiers de capital investissement)

Libellés	Quantité	Valeur actuelle	Devise cotation	%AN
Dépôts		-		
Contrats financiers à l'actif du bilan		-		
au passif du bilan				
Autres instruments financiers		-		
Total de l'inventaire :		-		

8 - Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

(indexation, révision de prix, dilution...)

Description des engagements donnés et reçus :	Néant
Donnés :	
Reçus :	
Clauses particulières affectant les instruments financiers de capital investissement :	Néant
Informations complémentaires relatives à chaque investissement :	Néant

9 - Créances et Dettes : ventilation par nature

	Total au Bilan
Créances	-
Aucun	-
Dettes	-
Aucun	-

10 - Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) : 3,33% sur la moyenne des actifs de l'exercice de l'année .

Commission de surperformance (frais variables) :

Néant

Rétrocessions des frais de gestion au titre des encours de l'exercice et perçues au cours de l'exercice :

Montant des frais rétrocédés à l'OPCVM :	TOTAL	0,00
Ventilation par OPCVM "cible" :		-

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement :

Néant

Lignes d'investissement	Acquisitions		Frais d'audit
	réalisées	non réalisées	
Néant			
Total - Frais d'audit	-	-	-

11 - Autres frais

Frais de constitution sur l'exercice :

Néant

12 - Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

Néant

- titres reçus en pension (livrée)
- autres opérations temporaires

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Néant

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

Néant

- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

Néant

- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPCVM gérés par ces entités :

Néant

TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EUR

ACOMPTES SUR RESULTAT ET SUR PLUS ET MOINS VALUES NETTES VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes	-	-	-	-

TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
· Report à nouveau	-	-
· Report des plus et moins values nettes	-	-
· Résultat	-522 069,79	-234 286,70
· Plus et moins values nettes de l'exercice	-	-
TOTAL	-522 069,79	-234 286,70
AFFECTATION DU RESULTAT		
· Distribution	-	-
· Report à nouveau de l'exercice	-	-
· Capitalisation	-522 069,79	-234 286,70
TOTAL	-522 069,79	-234 286,70
AFFECTATION DES PLUS OU MOINS VALUES NETTES		
· Distribution	-	-
· Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
· Capitalisation	-	-
TOTAL	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts A	-	-
Distribution unitaire de résultat	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Nombre de parts B	-	-
Distribution unitaire	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du resultat	-	-

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EUR

RESULTATS ET CARACTERISTIQUES	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Exercice	Exercice	Exercice
Actif net	22 540 604,63	13 913 049,88			
Parts - catégorie A					
Engagement de souscription	7 527 090,00	3 620 590,00			
Montant libéré	7 527 090,00	3 620 590,00			
Répartitions d'actifs	-				
Distribution sur résultat	-				
Distribution sur plus et moins values nettes	-				
Nombre de parts	7 527,09	3 620,59			
Report à nouveau unitaire	-				
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-				
Valeur liquidative	983,20	990,82			
Parts - catégorie B					
Engagement de souscription	9 927 000,00	4 985 000,00			
Montant libéré	9 927 000,00	4 985 000,00			
Répartitions d'actifs					
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins values nettes					
Nombre de parts	9 927,00	4 985,00			
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	987,70	992,82			
Parts - catégorie C					
Engagement de souscription	58 000,00	-			
Montant libéré	58 000,00	-			
Répartitions d'actifs					
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins values nettes					
Nombre de parts	58,00	-			
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	-	-			
Parts - catégorie D					
Engagement de souscription	5 426 270,00	5 426 270,00			
Montant libéré	5 426 270,00	5 426 270,00			
Répartitions d'actifs					
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins values nettes					
Nombre de parts	5 426,27	5 426,27			
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	983,16	990,82			